

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 27 JUIN 2022

**PLIE DES HAUTS DE
GARONNE. Demande
de subvention FSE
sur la période 2022**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-claude GALAN à Didier IGLESIAS - Martine CHEVAUCHERIE à Jean-Michel MEYRE
Régis DESCLAUX DE LESCAR à Hélène BARBOT - SABI Fatima à Andrée COLLIN
Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE - Josette DURLIN à Alexandre BOURIGAULT
Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY - Justine ADENIS à Christophe BAGILET
Nicolas CALT à Jonathan SINSOU - Patrick DANDY à Céline PROUHET**

Mme Nathalie BIJOUX a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance en date du 15 mars 2021 a approuvé le contenu de la convention cadre entre le PLIE des Hauts de Garonne et la ville de Floirac pour la période 2021-2023.

Il rappelle que cette convention fixe le cadre de la participation de la Commune ainsi que les aides financières apportées par le Fonds Social Européen (FSE). La Ville dépose son dossier de demande de subvention annuelle auprès du FSE pour l'année 2022. Le projet s'intitule « Référent Floirac ».

La Ville sollicite une subvention de 43 371,87€ auprès du FSE pour un coût total éligible de **58 650,00€**.

La Ville dépose son dossier de demande de subvention annuelle auprès d'AG3PLIE pour l'année 2022 et pour le compte du dispositif PLIE des Hauts de Garonne, membre du groupement de gestion.

L'objectif de cette action est d'offrir un accompagnement renforcé vers l'Emploi des publics les plus en difficulté de la commune de Floirac, **60 participant-e-s minimum sont attendus en file active** chaque mois avec un objectif de 50% de sorties positives. Chaque sortie de dispositif devra être compensée par une entrée et chaque référent EQTP veillera à intégrer 30 nouveaux participants dont 30% bénéficiaires de RSA.

Au regard du contexte local, il est demandé aux référents de consacrer du temps à la mobilisation et au repérage des publics, notamment dans les quartiers prioritaires du territoire.

Ce temps est estimé à environ 20 % de leur temps de travail.

Plan de financement

	Dépenses		Ressources
Projet référent Floirac	51 000,00€	FSE	43 371,87€
Dépenses indirectes	7650,00€	Ville	15 278,13€
Total	58 650,00€	Total	58 650,00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2331-4 et L. 2331-6 ;
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Médiation Insertion Emploi Solidarités internationales, Numérique, réunie en date du 15 juin 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la demande de subvention FSE auprès de l'organisme intermédiaire AG3PLIE guichet PLIE des Hauts de Garonne pour les l'année 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à cette instruction.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention : 1 (M. LEDOUX)

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 juin 2022

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

